

© Philippon-Kalt Architectes pour Elogie-Siemp



◉ **QUARTIER PAUL BOURGET (Lot 6)**
Un projet inspiré de la nature, tout bois, avec un balcon pour chaque logement

UN ACCORD EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES EN BOIS

© Kengo Kuma et Marchi Architectes pour la Cie de Phalsbourg et Station F



© Catherine Dormoy et AAVP pour Ogic et Cogédim



◉ **AURORE**

est un immeuble pont, à la structure en bois afin d'alléger le bâtiment et réduire son impact carbone. Un projet écologique qui crée le lien entre l'avenue de France et la Station F.

◉ **NEW G**

Un village vertical qui sera édifié dans le secteur Chevaleret-Masséna. Au 11^e étage, une terrasse partagée attend les futurs habitants, ainsi qu'un potager. Atelier bricolage, salle de sport, bureau partagé ou bibliothèque sont également au programme.

Plus de matériaux durables et raisonnés dans les constructions à venir ? C'est le défi que se propose de relever le Pacte Bois-Biosourcés dont la SEMAPA est signataire.

L'urgence climatique est là. Selon les accords de Paris (2015), la France a annoncé un objectif de neutralité carbone pour 2050 : réduire ses émissions à 80 MtCO₂e (tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone), contre 445 en 2018. Or, en Île-de-France, la construction de logements et de bureaux est supérieure à la moyenne du territoire... tandis que l'usage du bois et matériaux biosourcés y est inférieur. Consciente des enjeux, l'interprofession FIBois-Île-de-France a décidé de porter le Pacte Bois-Biosourcés. Un document né lors des États Généraux de la Forêt et du Bois en janvier 2020. La SEMAPA compte parmi les 28 maîtres d'ouvrage et aménageurs signataires engagés à construire, dans les quatre prochaines années, un certain pourcentage (m²) de surface de plancher (SDP) en bois ou matériaux biosourcés, en construction neuve ou en réhabilitation. La SEMAPA s'est engagée sur le niveau d'engagement Argent du Pacte, soit un minimum de 20 % de SDP, pour atteindre des objectifs ambitieux sur le périmètre des opérations Paris Rive Gauche, Bédier-Oudiné, Porte de Vincennes, Python-Duvernois et Porte de Montreuil.

D'autre part, les partenaires doivent utiliser 100 % de bois certifié et un minimum de 30 % de bois français. Seules sont comptabilisées les opérations mises en œuvre depuis la signature du Pacte. Au-delà de ces principes de base, maîtres d'ouvrage et aménageurs peuvent s'engager encore davantage et contribuer à l'avenir de la forêt francilienne, en utilisant également le bois dans l'aménagement des espaces publics. Pour mettre en œuvre ce programme ambitieux, FIBois Île-de-France mettra à la disposition des signataires des outils : formations, méthode de traçabilité du bois la plus adaptée, réunions trimestrielles thématiques... Autant de moyens pour appuyer la SEMAPA dans ce défi. Rendez-vous dans quatre ans !